

Mesures d'économie d'énergie de la Ville de Pully

Pour prévenir une pénurie d'énergie cet hiver, la Municipalité de Pully a adopté différentes mesures. Certaines seront appliquées dans l'espace public, d'autres au sein de l'administration et du parc locatif communal.

La Municipalité de Pully, à l'instar de nombreuses communes vaudoises, souhaite mettre tout en œuvre pour éviter des rationnements ou des délestages cet hiver.

Une cellule de crise réunissant la Municipalité, les chefs de service et la déléguée à la communication, a été activée début octobre et travaille activement à limiter les risques de pénurie, établir les scénarios possibles en cas de contingentements ou délestages et prévoir les plans de continuité.

Les mesures suivantes ont notamment été prises, avec effet au 31 octobre prochain :

- Abaissement des températures dans les bureaux et ateliers de l'administration, les écoles, les salles de sport, la piscine couverte et le parc locatif communal, selon les [recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie](#) (EnDK) ;
- Sensibilisation du personnel de l'administration et des locataires des immeubles appartenant à la Commune sur les bonnes pratiques à mettre en place, au travail et/ou à la maison ;
- Sensibilisation de la population et des commerces via les canaux de communication habituels (mise à jour de la page énergie sur pully.ch) ;
- Organisation au cours des prochaines semaines de séances d'information pour la population, les petites entreprises et les gros consommateurs ;
- Extinction des monuments et bâtiments (Prieuré, Théâtre de l'Octogone, église de Chantemerle, Musée, sculpture et fontaine du quai Milliquet, etc.) et de certains parcs et cheminements.

Conformément aux recommandations cantonales, l'éclairage public sera maintenu, pour des motifs de sécurité. Du fait de sa très faible consommation, équivalente à celle d'un ménage sur un an, l'éclairage de Noël sera maintenu afin de préserver un esprit de fête au centre de la ville.

Cette liste est non exhaustive. Elle pourra être adaptée en fonction de l'évolution de la situation ou des recommandations cantonales ou fédérales. Le Conseil communal a reçu une liste de toutes les mesures appliquées au 31 octobre.

La Municipalité remercie toutes les habitantes et tous les habitants de Pully de leur engagement, qui nous évitera, nous l'espérons, de devoir appliquer plus tard des mesures plus contraignantes.

Pully, le 28 octobre 2022 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles, Gil Reichen, Syndic –
021 721 31 46